

## *Rang, côte et concession* au sens de « peuplement aligné » au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle

Louis-Edmond Hamelin

Volume 42, numéro 4, printemps 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304736ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304736ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hamelin, L.-E. (1989). *Rang, côte et concession* au sens de « peuplement aligné » au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42(4), 519–543. <https://doi.org/10.7202/304736ar>

Résumé de l'article

On trouvera ici une étude comparée de trois mots dans l'acception d'« alignement d'habitat », en langage administratif. La documentation est riche mais dispersée et inégale quant au nombre des occurrences. La synonymie exprime des niveaux relationnels entre une réalité, un concept et des entités lexicales.

Seulement en langue courante et dans le domaine de l'habitat rural, *rang* possède onze significations, *côte* sept et *concession* cinq; or, une seule d'entre elles par mot se trouve en équation notionnelle. De telles distinctions sémantiques ayant rarement été faites, les cas de fausse synonymie se sont multipliés.

Sous le Régime français, *côte* dominait mais sans être majoritaire. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, *rang* a triomphé presque totalement de *côte*, *range* et autres concurrents mineurs de même que partiellement de *concession*. Le degré de synonymie a varié régionalement.

Cet article montre qu'il faut s'assurer du sens des entités, se garder de l'achronie, éviter de faire d'une région l'interlocutrice d'un territoire plus étendu et distinguer un terme métalinguistique des mots communs.

# **RANG, CÔTE ET CONCESSION AU SENS DE «PEUPEMENT ALIGNÉ» AU QUÉBEC DEPUIS LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE**

LOUIS-EDMOND HAMELIN  
*Professeur émérite de géographie  
Université Laval*

Procès-verbal de Jean Renaud qui marque un chemin de traverse ou de trait-quarré pour permettre aux habitants du village de Chavigny ou du troisième rang de la seigneurie de la Chevrotière, paroisse de Deschambault, de communiquer avec les habitants de la seconde concession, etc.  
*Inventaire... des Grands Voyers (1786), 1923, 230.*

## **RÉSUMÉ**

On trouvera ici une étude comparée de trois mots dans l'acception d'«alignement d'habitat», en langage administratif. La documentation est riche mais dispersée et inégale quant au nombre des occurrences. La synonymie exprime des niveaux relationnels entre une réalité, un concept et des entités lexicales.

Seulement en langue courante et dans le domaine de l'habitat rural, *rang* possède onze significations, *côte* sept et *concession* cinq; or, une seule d'entre elles par mot se trouve en équation notionnelle. De telles distinctions sémantiques ayant rarement été faites, les cas de fausse synonymie se sont multipliés.

Sous le Régime français, *côte* dominait mais sans être majoritaire. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, *rang* a triomphé presque totalement de *côte*, *range* et autres concurrents mineurs de même que partiellement de *concession*. Le degré de synonymie a varié régionalement.

Cet article montre qu'il faut s'assurer du sens des entités, se garder de l'achronie, éviter de faire d'une région l'interlocutrice d'un territoire plus étendu et distinguer un terme métalinguistique des mots communs.

## **ABSTRACT**

*This study compares the usage of three terms that refer to the phenomenon of Line Settlement. The administrative terminology is rich in occurrences but these are unevenly scattered. Synonyms express different levels of relationships between facts, concepts, and lexical entities.*

*For rural dwellings, common usage gives eleven meanings for the word rang, seven for côte, and five for concession. Only one meaning of each term is shared by all three. Different meanings of these terms have often been falsely equated because of a lack of attention to semantic precision.*

*During the French regime, the term côte had the most widespread usage, without being dominant. Around the middle of the nineteenth century, rang far surpassed côte, range, or other less frequent terms; it also supplanted to some degree concession. The level of synonymy varied from region to region.*

*The article shows that the precise meaning of terms must be uncovered; as well, meaning evolved with time and place. Regions cannot be taken as representative of wider areas. Metalinguistic terms are not to be confused with common usage.*

Il sera question d'un phénomène rural dominant, des perceptions de ce phénomène et des entités lexicales en concurrence qui les expriment. De tels travaux, axés avant tout sur la compréhension notionnelle, demeurent pionniers au Québec; en effet, il n'existe pas d'inventaires systématiques des rangées d'habitat et à plus forte raison de corpus terminologique traitant de leurs désignations. Jusqu'à récemment, les études rurales n'avaient consacré au phénomène «rang» et à son vocabulaire qu'assez peu d'intérêt, en comparaison des thèmes seigneuriaux, idéologiques ou économiques.

### **PROBLÉMATIQUE**

Les mots rendent plus ou moins les choses et leurs concepts. Une mauvaise désignation contribue à l'incompréhension des textes et une absence de termes appropriés défavorise l'acquisition des connaissances.

Vue en diachronie, toute locution ne connaît pas nécessairement une croissance linéaire; des périodes sombres, éclatantes ou normales caractérisent son développement. De même, la carrière significative d'un mot peut être infidèle à l'acception initiale (cas de *concession*) et, en cours de route, incorporer d'autres sens; il peut capter le contenu de diverses entités qui alors deviennent vieilles (cas de *côte*) ou synonymes. Le vocabulaire recèle beaucoup de vie et d'énergie libérable. De plus, les termes évoluent en communauté, en synchronie; l'un occupe son champ par rapport à un autre, à d'autres; chacun s'appuie sur des familles lexicales et sémantiques. Soutenus par toutes sortes de facteurs et influencés par un milieu de référents, certains mots connaissent des évolutions plutôt parallèles, d'autres des cheminements plutôt conflictuels, produisant des situations tant de polynymie que de synonymie.

Certaines habitudes terminologiques pourraient être reconsidérées. On devrait toujours s'assurer du sens de l'entité, éviter de faire d'une seule région l'interlocutrice automatique de l'ensemble du territoire, ne pas tomber dans le piège de l'achronie<sup>1</sup>, distinguer un terme

<sup>1</sup> Les *Cadastres abrégés des seigneuries* (Québec, Imprimeur de la Reine, 1863) ne sont pas un tableau langagier des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

métalinguistique des mots en usage. Méthodologiquement, se pose toujours le problème du choix de l'entité lexicale et du document auxquels on voudrait réclamer des témoignages de langue.

Afin d'exprimer le peuplement aligné du Québec, la pluralité des expressions parallèles renvoie à la synonymie. Celle-ci exprime des niveaux relationnels entre une réalité, un concept et des entités lexicales<sup>2</sup>. Son dénominateur commun repose sur la correspondance plus ou moins parfaite des notions véhiculées par chacun des mots en cause. L'interchangeabilité des situations constitue la preuve d'une parfaite équivalence entre les termes, ce qui se produit rarement. Aussi a-t-on distingué trois types simples: la fausse synonymie, la quasi-synonymie, la vraie synonymie. Ainsi, *concession* ne pourrait être en situation d'interchangeabilité avec *rang* que s'il est français (même langue), s'il exprime le sens d'un alignement d'habitat (même notion) et s'il appartient à un même niveau de langue (par exemple, normalisé).

Sans avoir la prétention de dénouer toutes les intrications terminologiques identifiées, nous espérons favoriser la compréhension de trois mots-clefs dans l'histoire du Québec méridional, contribuer aux études de synonymie et de toponymie de même que poser quelques jalons de convergence entre les langues communes et de spécialité. Cette petite monographie terminologique pourrait inviter les chercheurs à être de plus en plus sensibles à la question des variations linguistiques.

#### DOCUMENTATION

Les entrées concernant la chose et ses désignants sont abondantes, variées, dispersées et de productivité inégale. Elles touchent à de nombreux traits fondamentaux du Québec pour lesquels existent d'ailleurs des bibliographies détaillées.

*Documents d'archives* - Nous avons consulté ces sources par le peu qui en a été reproduit. Nous avons utilisé entre autres tous les *Inventaires* du Régime français de P.-G. Roy (Archives du Québec), le relevé des paroisses de 1721-1722, l'*Aveu et dénombrement* de 1781 (C. Perrault, Montréal, Payette, 1969), quelques *Instructions for Surveying and Establishing Settlement* au début du Régime anglais (Service de l'Arpentage, Québec), les *Cadastrés abrégés des seigneuries* de 1863. En outre, nous avons bénéficié des travaux faits par les collègues Jacques Mathieu, pour les *Aveux* des seigneurs de 1721 à 1745, et Serge Courville *et al.*, concernant le District de Montréal durant la première moitié du XIXe siècle.

*Cartologie* - Les cartes sont plus accessibles mais elles gênent par leur surabondance. Les renseignements tant agraires que toponymiques

<sup>2</sup> D. Duquet-Picard, en collaboration., *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie* (Québec, GIRSTERM, Université Laval, 1983), 551 p.

sont dispersés sur des milliers de feuilles, appartenant à diverses collections, et imprimées à toutes échelles. Nous distinguons les cartes anciennes: Bourdon (1641), de Villeneuve (1688), Gédéon de Catalogue (1709), Murray (1760-1762), Bouchette (1815 et 1831), les cartes dites «régionales» du Québec en particulier pour le XIXe siècle, les cartes de cadastre par comté, les séries fédérales au 63 000e et 50 000e, celles du réseau routier du ministère des Transports du Québec (décennies 1970 et 1980), des cartes de rangs à l'échelle paroissiale et des atlas spécifiques à l'habitat (Zaborski, 1972). Nous rattachons à ce groupe la reconstitution du *Terrier* de 1663 (Marcel Trudel, Université d'Ottawa, 1973). Les Archives publiques du Canada, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec ainsi que la cartothèque de l'Université Laval possèdent un grand nombre de ces documents.

*Photographies* - Des milliers d'images prises au sol, par avion, satellite et navette spatiale renseignent sur le désigné sinon sur les désignants, pour le XXe siècle.

*Documents administratifs* - Les *Rapports* et publications du cadastre, de l'arpentage, du Commissaire des Terres, de la colonisation apportent une mine d'informations. Nous rattachons à cette source les grands inventaires et études de J.-C. Langelier (Québec, Langlois, 1891) pour la période de 1763 à 1890, les *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships* (Québec, Fréchette, 1853), le tableau 1851-1861 de la colonisation par S. Drapeau (Québec, Brousseau, 1863), les recherches de I. Caron dans l'*Annuaire du Québec* (Québec, 1915 à 1922) pour la période de 1608 à 1822. Les recensements officiels (par exemple celui de 1861 sur microfilm) fournissent un certain nombre d'entrées des termes étudiés. Il en est de même de l'immense *macro-inventaire* du patrimoine (Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977 à 1985). Le Programme de recherches en démographie historique de l'Université de Montréal (1986) a publié une liste de toponymes québécois pour 1621-1749 où l'on retrouve 6 368 mentions de *côte* (comprenant les répétitions).

*Études monographiques* - Ici aussi, une liste bibliographique serait chargée: travaux sur le rang ou la côte de même que sur des sujets voisins par G. Lévesque (1848), Léon Gérin (1898), Raoul Blanchard (1935-1954), P. Deffontaines (1953), Louise Dechêne (1974), René Hardy et Normand Séguin (1984), Françoise Noël (1986), Cole Harris (1968-1984) sans compter les histoires des paroisses rurales (qui comprennent toutes des rangées d'habitat). Beaucoup d'informations concernant le phénomène et les façons dont il a pu être désigné ont été rassemblées dans des thèses dans les départements de géographie (S. Prudhommeaux, Caen, 1970; R. Guay, Québec, 1972); d'histoire (A. LaRose, Ottawa, 1987); de folklore, d'anthropologie (M. Verdon, Montréal, 1973); de linguistique. Des centaines de références apparais-

sent dans un numéro spécial des *Cahiers de géographie de Québec* (Québec, Presses de l'Université Laval, 73-74, 1984).

*Inventaire systématique du vocabulaire* - Les banques de termes ou de mots des gouvernements, des universités et chercheurs privés contiennent des milliers de mentions de *rang*, *côte* et *concession*, provenant surtout de la littérature et des journaux; le plus riche corpus est probablement celui du *Trésor de la langue française au Québec* (Université Laval). Quelques centaines de contextes venant du langage parlé sont consignés dans les dix volumes du *Parler populaire du Québec* (Québec, Éditeur officiel, 1980). Ces listes lexicales sont souvent accompagnées d'index fort utiles.

*Littérature* - Environ deux cents romans et essais de la terre fournissent, depuis 1840, des milliers d'occurrences de *rang* ou de ses synonymes; près de la moitié d'entre elles se rapportent à des toponymes.

*Relevés toponymiques* - La Commission de Toponymie du Québec a commencé la cueillette des noms des chemins de rang (section du fichier TOPOS, Québec, 5 000 entrées en 1987). Un relevé de tous les rangs est prévu. À ce groupe documentaire se rattache l'étude des panneaux routiers.

*Sciences du langage* - Les travaux linguistiques pertinents au sujet sont également abondants. Il est utile de consulter les *Actes* du GIRSTERM sur la définition et la synonymie (Québec, 1983). La littérature sur les régionalismes est énorme; voir entre autres les travaux du *Trésor de la langue française au Québec* dont *La lexicologie québécoise...* par L. Boisvert, C. Poirier et C. Verrault (Québec, Presses de l'Université Laval, 1986). *Rang* apparaît dans Dubuc et Boulanger, *Régionalismes* (Paris CILF, 1983), ainsi que dans certains glossaires et dictionnaires.

*Travaux sur le terrain* - Étude locale des paysages alignés ainsi que des attitudes et opinions des gens du rang.

La nature de ces sources détermine le niveau de langue des occurrences considérées. Aussi s'agira-t-il des mots *rang*, *côte* et *concession* surtout dans le langage officiel, administratif et public.

#### **LE FAIT DU PEUPLEMENT ALIGNÉ**

L'espace culturel considéré compose une aire intermédiaire entre le lot agricole — une terre — et un petit pays englobant tel une paroisse ou un township.

De ce terroir original, il n'existe pas de définition qui engloberait toutes les acceptions du mot relevées dans la langue commune, les langues de spécialité, la toponymie et l'odonymie. Une définition est la signification d'une chose (de son concept) par l'énonciation synonymique de ses traits essentiels. Dans le cas de l'habitat en longueur,

la définition s'en tient au seul plan agraire, généralement. Nous tentons d'aller plus loin par la présentation notionnelle (sémasiologique) suivante: *écoumène rectangulaire, arpenté, subdivisé en lots allongés et continus, traversé par une voie de front bordée d'édifices alignés, intrarapoissial, spécifiquement dénommé, animé culturellement et d'économie primaire*. Cette description qui dépasse en compréhension celle de la langue commune<sup>3</sup> empiète sur le domaine technique.

Une fois rendu dans la vallée du Saint-Laurent<sup>4</sup>, le mode allongé de l'habitat va connaître quatre principales étapes<sup>5</sup>.

A - Le premier agencement, français de France par ses figurants et son esprit, canadien par son milieu, est apparu au deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la région de Québec, sous plusieurs appellatifs dont le mot polysémique de *côte*. Nous désignons *rangs du fleuve* ces lignes d'établissements riveraines mises en place sous le Régime français<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Voir plus loin.

<sup>4</sup> Dans l'Europe occidentale, avant les colonisations américaines, au moins deux genres d'habitat aligné existent: le modèle néerlandais dont le canal constitue l'axe frontal et le modèle du défrichement forestier basé sur un chemin de pénétration extensible; le premier est riverain comme le sera le rang de rivière alors que le second est continental comme les autres rangs canadiens de l'intérieur; chacun des types connaît le jumelage de deux rangées. Des témoignages sont fournis notamment par F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (Paris, Krauss, 1982), 6: 562; G. Roupnel, *Histoire de la campagne française* (Paris, Plon, 1974), 384 p., première édition 1932; Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (Paris, Colin, 1931-1944), 2 volumes; Max Sorre, *Les fondements de la géographie humaine. L'Habitat* (Paris, Colin, 1952), 499 p.; H. Uhlig et C. Lienau, *Matériaux pour la terminologie du paysage agraire* (Glessen, Verlag, 1967-1974), 3 volumes; *Atlas van Nederland* (s'Gravenhage, Supplement, 1978-1981), 17 groupes de cartes. Ces rappels voudraient affirmer l'existence d'un vieux fonds culturel disponible pour les formes d'occupation dans les colonies. Nous désignons *anciennes rangées* tous les exemples ruraux d'habitat aligné qui, sous diverses appellations nationales, sont apparues pendant tout le Moyen Âge, du Nord de la France à la Plaine russe. L'habitat aligné était cependant moins important que les deux autres types, groupé et dispersé.

Ainsi, au plan génétique, la notion du «rang canadien» serait double. D'une part, il s'agirait d'un trait culturel adopté, la «colonie important la patrie tout entière avec elle», suivant les mots de Rameau de Saint-Père (*La France...* (Paris, Jouby, 1859). D'autre part, le phénomène est devenu un trait culturel adapté; il y avait place pour l'ajustement, la fructification de la succession; à plusieurs reprises, les Canadiens vont modifier les dispositions formelles de leur habitat aligné, mais sans rien perdre d'essentiel. Un rang-schéma va perdurer au travers des mutations. C'est dans le domaine du langage, de l'imaginaire et des émotions que le Québec manifesterait le plus d'originalité. Bref, les alignements laurentiens sont en partie importés, en partie inventés.

<sup>5</sup> Louis-Edmond Hamelin, «Les concepts du rang au Québec», *450 ans de noms de lieux français en Amérique du Nord* (Québec, Commission de toponymie, 1986), 238-246.

<sup>6</sup> La littérature est fort abondante, entre autres: J. Bourdon, *Carte depuis Kebec Jusque au Cap de Tourmente* (Québec, 1641); Gédéon de Catalogne, *Carte du gouvernement de Québec... des Trois-Rivières* (Québec, 1709); R. de Villeneuve, *Carte des Environs de Québec En La Nouvelle-France* (1688); P.-G. Roy, *Ordonnances... 1639-1706* (Beauceville, L'Éclairneur, 1924), concerne 1688; P. Deffontaines, *Le rang, type de peuplement rural du Canada français* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1953), 30 p.; M. Derruau, «À l'origine du rang canadien», *Cahiers de géographie de Québec*, 1 (1956): 39-47; Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Plon, 1974), 588 p.; Serge Courville, «Contribution à l'étude du rang au Québec», *Cahiers de géographie de Québec*, 65 (1981): 197-236; P. Biays, «Paysages agraires et types d'habitat rural au Canada», *Dossiers des images économiques du monde* (Paris, Sedes, 1984), 89-112.

B - *Rang d'arrière-fleuve* - En retrait du Saint-Laurent, des rangées intérieures vont apparaître. En fait, l'étage proche des rives devient une espèce de laboratoire de l'habitat aligné comme système car les «développeurs» du temps devaient résoudre des problèmes de subdivision des seigneuries, de redressement des lignes, d'invention de formes de peuplement non situées en devanture (rangée longeant les affluents; «côte à deux rangs d'habitations» donnant sur un chemin commun), d'abouts, d'implantation de voies de communication terrestres, de concurrence de la formule des bourgs à la Talon, enfin de numérotation (*Premier, Deuxième*). Contrairement à une opinion répandue, la rangée intérieure est arrivée tôt dans l'histoire de la colonisation.

C - *Range* - Après la Conquête, Murray recommande de grouper les colons par township, divisible en ranges ou concessions. Trente-deux ans plus tard, la carte de Gale/Duburger (dite *Dorchester*) localise 140 townships au Québec seulement, soit, éventuellement plus de 1 000 rangées de lots. Le range a été occupé d'abord par des anglophones, notamment dans les *Eastern Townships* et les Laurentides (de l'Ouataouais à Charlevoix). Le range de l'Est canadien, britannique puis canadien-anglais<sup>7</sup>, va devenir l'une des transitions entre les rangées antérieures du Régime français et un futur rang bien québécois. Ne pas confondre ce range avec celui de l'Ouest canadien<sup>8</sup>.

D - La grande expansion va durer de 1840 à 1950 environ<sup>9</sup>. Le *rang de canton* possède une largeur souvent comparable à celle du range; l'indice d'allongement de ses lots se situe entre les valeurs des types précédents. Le rang de canton, plus que tous les autres groupes de rangées, a reçu l'appui de l'État et le soutien d'une certaine idéologie péjorativement appelée «terreuse»; également plus que pour les autres

<sup>7</sup> Certains pourraient être étonnés de voir le range dans cette famille agraire. S'il a existé, au Québec, des différences entre range et les autres types d'alignements au plan des tenures et à celui du site de certaines voies de communications, range et rang possèdent plusieurs caractéristiques communes: rectangularité de la bande de lots, terres allongées (indice variable), fonction agroforestière, influence des chemins et routes sur la localisation des résidences... La langue tant commune que technique qui a souvent traduit *range* par *rang* et *rang* par *range* favorisait l'entendement d'une équivalence. En fait, la parenté des choses n'a pas défavorisé l'adaptation des cultivateurs francophones qui, nombreux, vont pénétrer dans les anciens ranges des townships du Bas-Canada (d'autant plus que la grande terre du range a été subdivisée).

<sup>8</sup> W. C. Wonders, «The Influence of the Surveyor on Rural Settlement Patterns in Canada», *Terraviva*, 1 (1982): 15-26. Il faudrait éviter de confondre le township et ses ranges dans l'Est du Canada avec les mêmes termes décrivant des faits différents dans l'Ouest canadien. Dans ce dernier cas, le township d'origine états-unienne, moins étendu, est subdivisé en *sections* carrées; un seul range contient plusieurs townships.

<sup>9</sup> Au nombre des études régionales où il est question du rang: R. Blanchard, «La presqu'île de Gaspé», *Revue de géographie alpine*, 18 (1930): 5-112 (suivi d'autres «Études canadiennes»); S. Prudhommeaux, *L'habitant de Portneuf*, thèse de doctorat (géographie), 1970, 322 p.; B. Zaborski, *Atlas des paysages et de l'habitat du Canada de l'Est* (Montréal, Sir George Williams University, 1973), 283 p.; René Hardy et Normand Séguin, *Forêts et société en Mauricie* (Montréal, Boréal Express/Musée national de l'Homme, 1984), 223 p.; F. Martel, *Le système du canton au Québec* (Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Arpentage, 1986), 48 p.



formules, son aventure s'est déroulée dans des territoires prénordiques, d'où le cycle<sup>10</sup> court de nombreuses entités de peuplement. Durant ce siècle, le mot *rang* a acquis une dominance d'emploi par rapport à ses synonymes et les meilleures oeuvres littéraires sur le sujet ont paru. Depuis 1950, il ne s'ouvre plus d'alignements agricoles et plusieurs milliers d'anciens peuplements ont dû même fermer.

Des chevauchements de type se produisaient, conduisant à une combinaison des faciès; par exemple, des espaces seigneuriaux colonisés sous le Régime anglais comportent des rangées agricoles tenant à la fois du rang d'arrière-fleuve, du range et du rang de canton<sup>11</sup>.

#### VUE D'ENSEMBLE DES VOCABULAIRES RANGIQUES<sup>12</sup>

L'abondance doit être d'abord notée. Une seule mention par rangée produirait déjà plus de 10 000 entrées; or, tout ce qui concerne la chose offre de l'intérêt pour le langage. Au plan des toponymes, personne n'a totalisé les appellatifs officiels, anecdotiques et disparus, mais le corpus pourrait rassembler plus de 20 000 expressions. Il faut aussi rappeler les nombreuses occasions de parole; pendant trois siècles, la proportion de la population totale vivant dans les alignements d'habitat est demeurée élevée et, au début du XXe siècle, plus de 800 000 individus résidaient sur des fermes. Un dictionnaire de langue pourrait compter plus de 1 000 rubriques. Bref, l'esprit de l'idéologie agricole nous autoriserait presque à dire: «le rang, la côte et la concession furent nous-mêmes.»

Pour une part, la synonymie du langage courant reflète cette profusion. Ni dans les documents, ni sur les cartes, *rang* n'a été la seule dénomination pour rendre la notion de «peuplement aligné». En effet, des dizaines de mots, en principe équivalents, ont été relevés<sup>13</sup>. Nous disons «en principe» car beaucoup d'auteurs et de locuteurs ne se sont pas préalablement soumis à des exercices sémantiques; aussi, moult énoncés sont-ils flous et trompeurs.

<sup>10</sup> Durée de la période entre l'ouverture et la fermeture d'une même rangée.

<sup>11</sup> Nous croyons voir une telle convergence dans les recherches de F. Noël, «Seigneurial Survey and Land Granting Policies», *Canadian Papers in Rural History*, V (1986): 150-180, et de A. LaRose, *Les seigneurs de Beauharnois et l'aménagement de l'espace, 1729-1867*, thèse de doctorat (histoire), 1987, chapitre V.

<sup>12</sup> Forme adjectivale proposée pour «peuplement aligné», que celui-ci soit rendu par l'un ou l'autre des cinquante mots plus ou moins équivalents.

<sup>13</sup> Généralement en fausse synonymie, parfois en quasi-synonymie avec *rang*, dans les langues courante, technique et littéraire ou comme toponyme: *alignement*, *base*, *basse*, *bocage*, *cadie*, *campagne*, *campagnes*, *chemin*, *chemin de rang*, *chemin à la campagne*, *chemin du roi*, *chenail*, *circuit de terres*, *colonie*, *compeau* (*campeau*), *concession*, *côte*, *côteau*, *devanture*, *division rurale*, *fronteau*, *frontière*, *Grand Côteau*, *gravel*, *habitations*, *hameau*, *L'Arrière*, *La Sapinière*, *Le Bois Franc*, *Les Habitants*, *Les Hauteurs*, *Les Profondeurs*, *Les Terres*, *ligne d'établissements*, *une longueur de lots*, *municipalité de paroisse*, *municipalité rurale*, *paroisse*, *paroisse-rang*, *range*, *rangée* (plan de l'arpentage), *rangée* (rang, sens a), *rangée de lots*, *rangée de maisons*, *rangée d'habitations*, *rivière*, *route*, *ruisseau*, *seigneurie*, *village*, *village-rang* et *ville*. Dans la grande majorité des cas, la fréquence de ces mots est demeurée faible; la plupart ne sont plus employés.

Tous types de locuteurs, dessinateurs et administrateurs vont laisser de nombreuses expressions doubles, plus ou moins équivalentes. «Côte ou rang» pour Coutances dans Lauzon<sup>14</sup>. On fixe *côte* et *concession* en alternance dans une cartographie de Blainville<sup>15</sup>. Se trouvent «rang ou concession» dans Lotbinière<sup>16</sup> de même que dans la seigneurie de Yamaska. C'est «concession ou range» sur une carte du sud du Québec<sup>17</sup>.

L'illustration photographique représente un secteur de la région de Québec. Au premier plan, à Sainte-Famille de l'Île d'Orléans où il n'y a qu'une profondeur de lots, le mot *paroisse* a suffi; voies parallèles aux lots, chemins privés à l'exception de la route vers Saint-Jean (à gauche de l'église), boisé de ferme et étangs. Non visible, ici, le peuplement voisin de Saint-François où les relevés toponymiques ont recueilli *rang*. Sur l'autre versant du chenal nord, autre rang simple à l'est de Château-Richer sur la Côte-de-Beaupré. *Côte*, régionyme, incorpore plusieurs des sens présentés dans le texte. La structure agraire ne montre pas de changements structurels profonds depuis la carte de Bourdon en 1641. Le peuplement aligné du Québec comprend quatre éléments majeurs: lots allongés et parallèles, rangée d'édifices, chemin perpendiculaire aux terres, population résidante. Les deux premiers sont visibles sur la photographie.

Sans aucun doute, une lecture synchronique du vocabulaire documentaire livre une impression d'anarchie. Il est fréquent de relever des contradictions d'une source à l'autre, en référence à la même période. Chacun des deux documents issu d'un relevé des paroisses de la Nouvelle-France ne montre pas un emploi égal de *côte* et de *rang*; par rapport au premier mot, le second fait bien meilleure figure en 1721 qu'en 1722<sup>18</sup>. Une semblable variation affecte la paroisse de Pointe-du-Lac où deux pièces cartographiques datées du troisième tiers du XIXe siècle donnent, l'une sept *concessions* sur quinze rangées dénommées, l'autre aucune *concession* sur dix-neuf. Souvent, il devient difficile d'identifier le vocabulaire le plus respectueux de l'histoire.

Dans une même expression, l'imbrication des mots accroît la difficulté de compréhension de chacun d'eux. Ici, nous trouvons une «côte à deux rangs», là deux *concessions* dans une *côte*, ailleurs une «concession de rang double», sans compter des entrées imbriquées comme la

<sup>14</sup> P.-G. Roy, *Inventaire des procès-verbaux des grands voyers...* (Beauceville, L'Éclaircur, 1923), I: 133. Concerne 1744.

<sup>15</sup> *Wyld's Sketch of the County Around Montreal, Showing the Villages...* (London, 1837). Archives publiques du Canada, Ottawa.

<sup>16</sup> P. Lemay, *Picounoc, le Maudit* (Montréal, Hurtubise HMH, 1972), 166. Première édition 1878.

<sup>17</sup> *Montreal and the Eastern Townships* (St. John, Smith, 1897).

<sup>18</sup> *Procès-verbaux...de Collet, 1721*, annotés par M. l'abbé Ivanhoë Caron dans *RAPQ* (Québec, 1922), 262-380. *Arrêt du Conseil d'État du Roi du 3 mars 1722...* (Bas-Canada, Assemblée législative, Fréchette, 1853), 3-25.



*Source:* Pierre Lahoud (Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1987).

*Concession du Grand-Rang* (à Saint-Léon de Maskinongé), les *4e-et-5e-Concessions ou Grande Côte* (Verchères), la *Concession des Terres de la Grande-Côte-d'Autraie* (face à Tracy), le *Rang de la Côte* (Saint-Denis sur Richelieu) ou le *Rang de la Côte-Double* (Sainte-Angèle). Pour sa part, Bouchette écrit pour l'Ile de Montréal: «There are 1 376 concessions, formed into ranges, or as they are termed côtes.»<sup>19</sup> La surcharge des mots-clefs peut aller encore plus loin; dans Soulanges, existe une rangée *Nord-Est de la Concession de la Petite-Côte-Double-de-St.Antoine ou Côte Saint-François*<sup>20</sup>. Quoi comprendre dans la *Concession Presque-Côte* dans Lachenaie? Bref, un ordinateur qui produirait aveuglément des listages pourrait forger n'importe quelle paire terminologique. Les occurrences seules des entités n'établissent pas la vraie synonymie.

La signification des mots eux-mêmes n'a pas été stable; les sens de *rang*, *côte* et *concession* ont évolué grandement, et à des vitesses différentes: la «côte-peuplement» n'était pas la «côte-rang» (voir plus loin), le rang de canton n'équivaut pas aux vieilles rangées de la Côte-de-Beaupré, la «concession-lot» ne correspond qu'à une petite partie de la «concession-rang»; en outre, le township des Cantons de l'Est rassemble plusieurs ranges alors que plusieurs townships du Canada occidental sont inclus dans un seul range. L'histoire comparative du vocabulaire rural se présente donc d'une façon complexe.

La vue diachronique porte également sa part d'ambiguïté. Un document d'une année n'utilise pas nécessairement la désignation utilisée par un autre document pour une autre année; cette évolution exige beaucoup d'attention en ce qui concerne le suivi lexical. Par exemple, quatre alignements de la seigneurie de Delorme sont dénommés *rangs* sur la carte de Bouchette (1831) mais *concessions* dans les *Cadastrés abrégés* (1863, relevé de 1861). Par contre, à l'Ile-aux-Coudres, de mêmes rangées passent de *concession* à *rang*, au XIXe siècle.

Enfin, les expressions employées par les écrivains, administrateurs et chercheurs ne reflètent pas nécessairement la fluidité des usages antérieurs. Afin de sortir du brouillard terminologique, certains ont privilégié un terme qui acquiert ainsi une fonction métalinguistique transcendante. Ainsi, les *Cadastrés* (1863) ont fait une grande utilisation de *concession* alors que J.-C. Langelier a préféré *rang*<sup>21</sup>. En général, les

<sup>19</sup> J. Bouchette, *A Topographical Description of the Province of Lower Canada* (Montreal, East Reprints, 1973), 132. Première édition, London, 1815. Du même auteur, *This Topographical Map of the Province of Lower Canada* (London, Faden, 1815). Reproduction, Montréal, 1980, 40 feuillets. *This Topographical Map of the Province of Lower Canada* (London, Wyld, 1831), 9 feuillets.

<sup>20</sup> Bas-Canada, *Cadastrés abrégés des seigneuries du District de Montréal* (Québec, Imprimerie de la Reine, 1863), 3: 6.

<sup>21</sup> J.-C. Langelier, *Liste des terrains concédés par la Couronne... De 1763 à 1890* (Québec, Langlois, 1891), 1 921 p.

travaux montréalais se servent de *côte* (influence langagière des Sulpi-ciens)? Quoi qu'il en soit, une déclaration méthodologique est bienvenue<sup>22</sup>.

### RANG

Des chercheurs ont placé au Québec les débuts du rang, «le mot et la chose». L'histoire du vocabulaire et des paysages ruraux en Occident mettent leur opinion en cause. Au sujet de la présence européenne, aucune hésitation ne peut concerner le terme lui-même qui, par des variantes, existe depuis neuf siècles<sup>23</sup>. Rattaché au germanique *ring* par le francique *hring*, il entrera dans l'héritage français par une légère modification d'orthographe<sup>24</sup>.

Les sens de *rang* sont déjà multiples. Dans le seul domaine d'espace rural, on découvre dans ce lointain ancêtre trois des principaux référents du peuplement aligné du Québec: l'idée d'«assemblée» appelle la présence d'individus; la notion de «suite» préfigure un rangement d'éléments pouvant être des maisons (et plus tard, des lots); la fonction collectrice fait entrevoir une structure de liaisons, tel un chemin. En outre, *rang* va récupérer la notion d'alignement venant d'autres mots allemands tels *reihe* (ligne) et *strass* (rue).

Au Québec, le mot *rang*, en langue courante seulement donne lieu à une douzaine de définitions dont plusieurs ne correspondent pas au sens strict de «peuplement aligné». Des présentations que nous ferons très brèves sont nécessaires à la compréhension du tableau 1, consacré à l'identification des acceptions synonymiques.

- A) D'abord, une définition d'ensemble: série de lots agricoles allongés dont les résidences sont alignées le long d'un chemin de front;
- B) population établie dans un tel terroir;
- C) chemin (de rang), opposé à *route*;
- D) lignes de maisons (hors des agglomérations villageoises);
- E) suite de lots arpentés;
- F) aire de déboisement linéaire (*essart* précédant l'agriculture proprement dite);
- G) foyer de manifestations culturelles («genre de vie champêtre»);
- H) lieu-dit déprécié (vivre dans le fond des rangs);
- I) (pour *range*) type de rangées dans les townships d'origine au Québec;

<sup>22</sup> S. Courville, J. Crochetière, P. Désaulniers et J. Noël, *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIXe siècle, 1825-1861* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1988), xi.

<sup>23</sup> *Le Grand Robert*, 1985.

<sup>24</sup> Vers l'an 1400, *rang* (*rin*, variante de *rain*) exprimait une colonisation sise à la lisière de la forêt. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...* (Paris, Krauss, 1982), 6: 562.

TABLEAU 1

Grille d'équivalence de *rang*, *côte* et *concession* suivant leurs acceptations en langue commune

<i>Rang</i>	<i>Côte</i>	<i>Concession</i>
a - habitat rural aligné	e - côte-rang	e - habitat rural aligné
b - population d'une rangée	e - côte-rang (par métonymie) d - côte-peuplement (en partie rendu)	e - habitat rural aligné (métonymie)
c - chemin (de rang)	e - côte-rang (par métonymie) g - côte-pente (en partie rendu)	—
d - ligne de maisons (hors des agglomérations)	e - côte-rang (par métonymie) e - côte-peuplement (en partie rendu)	e - habitat rural aligné (métonymie)
e - série de lots arpentés	—	c - rang d'arpentage
f - essart linéaire (déboisement)	e - côte-rang (sens implicite) d - côte-peuplement (en partie rendu)	d - rangées à l'arrière du front
g - foyer culturel	e - côte-rang (par extension) d - côte-peuplement (en partie rendu)	e - habitat rural aligné (par extension) d - rangées à l'arrière du front
h - lieu déprécié	—	d - rangées à l'arrière du front
i - range de township	—	c - rang d'arpentage d - rangées à l'arrière du front e - habitat rural aligné

Source: Voir le texte. Traits distinctifs abrégés. Seuls les sens au singulier sont considérés.

Les significations a, b, c de *côte* et a, b de *concession* ne sont pas du tout rendues par *rang* au sens d'habitat aligné au Québec. En pleine équivalence, les acceptations a de *rang*, e de *côte* et e de *concession*. Tous les sens de *rang*, autre que a n'exprime pas la totalité de la chose. Par confusion avec le range du Canada occidental, le range du Canada de l'Est n'est généralement pas accueilli dans le sanctuaire du rang; pourtant, *rang* et *concession* furent synonymes de ce *range* de l'Est.

- J) constituant toponymique ou odonymique (comme nom propre: *Rang*);  
 K) totalité des alignements à l'intérieur d'un territoire englobant (au pluriel, *rangs*).

Des contextes laissent croire que de nombreux locuteurs et auteurs ne tiennent pas compte de ces distinctions de sens; ainsi, pensent-ils parler «rang total» quand ils ne réfèrent qu'à un chemin, un arpentage de lots, une aire décriée ou un toponyme.

Quant à la fréquence d'emploi, *rang* va connaître trois principales périodes. I - En 1664, alors que le nombre total des rangées de lots était encore très faible, les Jésuites vont se vanter de leurs «trois rangs d'habitations», dans la région de Québec<sup>25</sup>. Sous le Régime français, *rang* sera défavorisé par la colonisation restreinte (quelques centaines de rangées en tout), la concurrence des autres appellatifs (*seigneurie*, *côte*, *paroisse*, même *concession*) ainsi que par l'attitude métropolitaine préférant l'habitat groupé et évitant le mot *rang*. II - Le XIX<sup>e</sup> siècle (de la fin du XVIII<sup>e</sup> au premier quart du XX<sup>e</sup> siècle) sera bien plus fécond<sup>26</sup> (voir le tableau 2). Quand la population rurale du Québec rassemblera

TABLEAU 2  
 Désignants des rangées, district de Montréal  
 Seigneurie et cantons, 1861

Expression	Pourcentage approximatif par rapport à toutes les rangées
Sans générique de rangée	27
<i>Rang</i> sens a	25
<i>Côte</i> sens e	12
<i>Concession</i> sens e	11
Classe résiduelle <sup>a</sup>	25
Total	100

Source: *Recensement des Canadas, 1860-1861* (Québec, 1864). Calcul, Fonds constitué par S. Courville, géographie historique, Université Laval.

<sup>a</sup> Groupe des entrées numériques, des rangs de townships ou cantons, des mots anglais, des entrées *village* et autres. Même abrégé, le langage des recensements demeure représentatif. En outre, beaucoup d'appellatifs comprennent un formant numérique associant, par exemple, le mot *rang* à une indication ordinale. Plus du quart des quelque 2 000 rangées montréalaises n'ont aucun générique, ce qui économise d'autant la synonymie visible. Si l'on ne tenait compte que des trois entrées *rang*, *côte* et *concession*, les pourcents respectifs s'établiraient à 51, 25,5 et 23,5 (à comparer avec les données du tableau 3 qui correspond à une période postérieure à 1861).

<sup>25</sup> Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial* (Montréal, Fides, 1974), 172. Voir les pages fondamentales, 169-174, consacrées à la *côte* et au *rang*.

<sup>26</sup> L'énoncé «Les Canadiens sont tous en ligne et par rang» (1848), de J. Huston, *Répertoire national ou Recueil de la littérature canadienne* (Montréal, Beauchemin, 1893), 312, malgré son exagération, affirmait la représentativité du phénomène et de son signe.

1 000 000 d'individus, les occasions de parler «rang» ne seront jamais aussi fortes dans l'histoire<sup>27</sup>. Cela d'autant plus que l'on n'utilisait plus *côte* afin de désigner les nouvelles rangées et que le nombre des équivalents avait également diminué (voir le tableau 3). Des centaines de termes composaient le vocabulaire courant de *rang*; ce dernier entraînait dans les glossaires<sup>28</sup>. III - Après 1950, les transformations agricoles vont commander des diminutions d'emploi du mot ainsi que des réaménagements des catégories de locuteurs et du vocabulaire. Pendant que des termes continuent leur carrière normale dans la fertile Plaine du Saint-Laurent, la mythologie et les fichiers s'intéressent à tout le langage rangique d'une nouvelle manière.

Face à l'Europe, le mot au Québec se présenterait comme un héritage, une consolidation patoisante et un néologisme de sens. *Rang* pour-

TABLEAU 3  
Fréquence de mots-clefs dans les peuplements alignés,  
Plaine du Saint-Laurent, mi-XXe siècle

Régions	<i>Rang</i>	<i>Concession</i>	<i>Côte</i>	Total
Comté de Deux-Montagnes, 1960	5	17	50	72
Saint-Hyacinthe (section), 1972	26	7	0	33
Carte Saint-Honoré (est), 1986	139	0	0	139
Plaine Berthier/Maskinongé, 1978	99	60	3	162
Comté de Joliette, 1938	83	10	8	101
Carte Thurso (Outaouais), 1980	94	0	14	108
Région de Yamaska, 1972	107	64	0	171
Comté de Québec, 1935	34	94	11	139
Carte Verchères, 1985	77	131	7	215
Total	664 58%	383 34%	93 8%	1 140 100%

Source: Cartologie, Québec.

Cet échantillon peut représenter 20% des rangées alors occupées. Bien que la date des cartes ne soit pas identique, les langages rangiques témoignent de la situation initiale de la seconde moitié du XXe siècle (la plupart des alignements des comtés de Joliette et de Québec ne sont pas disparus depuis la Crise; les peuplements de Verchères existaient bien avant 1985). Le tableau exprime avant tout l'emploi comparé de trois génériques entrant dans la composition des appellatifs de l'habitat aligné du Québec méridional. Des trois termes *rang*, *concession*, *côte*, ce dernier qui, d'une façon non majoritaire, dominait tous les autres sous le Régime français ne représente plus 10% (dans tout le Québec, le pourcentage n'atteindrait pas 4). Par contre, *rang* et *concession*, respectivement, sont présents sept et quatre fois plus que *côte*.

<sup>27</sup> Ce moment correspond à peu près à la description sociologique du rang québécois par Léon Gérin, «L'habitant de Saint-Justin», *Mémoires de la Société royale du Canada* (Ottawa, 1898) (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986), 51-128.

<sup>28</sup> Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1976), 155. Première édition 1880.



rait même être considéré un archaïsme car la France ne l'aurait pas récupéré de ses parlars régionaux alors que le Canada l'a maintenu. Depuis quelques décennies, il entre comme régionalisme dans les dictionnaires de Paris.

### CÔTE

Ce mot très chargé véhicule des significations se rapportant à diverses dispositions de la nature ainsi qu'à différentes manifestations humaines. Comme *rang*, *côte* vient d'Europe; il relève du latin et est attesté au sens de «pente d'une colline» en 1150. *Coste de la mer* que l'on retrouvera en Acadie en 1616 serait du XIIe siècle. La plupart des régions côtières ont été propices aux établissements de l'homme, d'où l'entrée de *côte* dans les noms de lieux.

En Laurentie, la polysémie brute et déguisée de *côte* invite à identifier un certain nombre de signifiés. D'abord, en voici trois qui relèvent du domaine naturel. A) «Côte-la-mer», écoumène hydrographique de pêche (morue des *bancs*), de navigation et de dispute géopolitique; B) «côte-rivage», un étroit (quelques centaines de mètres) «trait de côte» et îles frangeantes, montrant battures, basses prairies et indentations, où le découvreur met pied lorsqu'il quitte son embarcation pour planter une croix de possession ou prendre vivres et eau de boisson. Diverses expressions: *Côte à naufrages*, *Côte de pêche-à-terre*, *Pointe de campements autochtones*, *Cove* (anglais); C) «côte-terrasse». L'intérieur proche (quelques kilomètres), boisé, découpé en *platons*, séparés de talus petits mais raides, va influencer la localisation des alignements et le langage.

Au plan de l'habitat proprement dit, l'histoire fait distinguer deux catégories: D) «côte-peuplement». Suite à un début de déforestation, l'étage naturel *c* va recevoir plusieurs types d'implantation: forts, «abitations», bourgs, «corps de communauté» (Talon). Reflétant cette diversité des emprises: l'énoncé «on nomme *coste* en ce pays ce qu'on appelle campagne en France»<sup>29</sup>; «campagne» renvoie surtout à «habitat groupé». Ce sens tous-types-d'habitat n'est pas disparu; on nomme *côte*, l'ensemble des formes de peuplement le long du Moyen Estuaire du Saint-Laurent; E) «côte-rang». Après quelques décennies de présence française, les premières lignes d'établissements vont s'inscrire dans le paysage et s'ajouter aux formes initiales de l'habitat. C'est dans ce cinquième sens seulement que *côte* porte la synonymie de *rang* au sens de «peuplement aligné».

Il existe deux autres types de *côte*: F) «côte-bassin» et G) la «côte-pente». Celle-ci réfère à une simple inclination topographique vers le

<sup>29</sup> Nicolas-Gaspard Boucault, «État présent du Canada...», 1754, *RAPQ* (Québec, 1920-21): 34.

Saint-Laurent, conformément au retrait de la mer de Champlain; une situation pentueuse qui a produit beaucoup de confusion et de fausse synonymie avec *rang*. Alors que *Grand-Côteau* et *Pied-de-la-Côte* sont des désignants parallèles aux ruptures de pente, *montée* et *route* correspondent à des voies plutôt perpendiculaires.

Demeure le problème du passage plus ou moins graduel de la notion de «côte-situation géographique» (rivage, terrasse, pente) à celle de «côte habitée». Il semble que l'on soit entré comme imperceptiblement dans cette dernière acception au fur et à mesure de la conscience d'une coïncidence de lieu entre le trait du rivage et l'installation des foyers initiaux. Ne devrait-on pas faire aussi remarquer que *côte* lors de son arrivée de France n'équivalait pas au futur sens *e* de *rang*. En effet, *Côte-de-Beaupré* a d'abord été l'appellation descriptive d'un endroit riverain, et ne désignait pas, dès sa découverte, «l'habitat de Beaupré» et encore moins «l'habitat aligné de Beaupré». Si *côte* est venu à la notion de «rang» par la fonction locative, il y a eu un temps où le premier terme n'était pas encore synonyme du second. La carte de Bourdon (1641) montre une vingtaine de parcelles allongées, une dizaine d'*abitatio*, les mots *Jenail* (chenal), *chemin*, *herbages*, *rivière*, *cabane*, *abri*, *montagnes*, *prairie*, *cap*, *côté du nord*, *côté du sud*, mais *côte* est absent. Par contre, en 1688-1690, dans la même région, *côte* apparaît plusieurs fois (carte de Villeneuve). Aux sens de «côte-tout peuplement» et peut-être de «côte-rang», *côte* est attesté avant *rang*<sup>30</sup>.

Au Canada, c'est en Acadie que *côte* (sens naturels) se développe d'abord. En 1603, le sieur de Monts est nommé gouverneur général des... «Costes et confins de Lacadie»<sup>31</sup>. Au Québec, suivant les glissements des significations précitées, les côtes naturelles — *coste de gravier* (Champlain, 1613) — sont devenues des écoumènes. En lexicographie, le contexte classique de «côte habitée» vient de Lahontan dans une lettre du 2 mai 1684, publiée à Paris vingt ans après.

Ce mot de côtes n'est connu en Europe que pour désigner les côtes de la mer [...] ici les noms de Bourg et de Village sont inconnus; on se sert de celui de côtes, qui sont des seigneuries dont les habitations sont écartées de deux ou trois cents pas les unes des autres et situées sur le rivage du fleuve Saint-Laurent.<sup>32</sup>

En fait, une telle description existait depuis une trentaine d'années, et le phénomène depuis une (ou deux) décennie de plus. Il est

<sup>30</sup> «Mariage le 21 janvier 1648 à la Côte de Sainte-Geneviève», *Toponymes québécois, 1621-1749 par ordre alphabétique* (Montréal, Programme de recherche en démographie historique, Université de Montréal, 1986), côte, 5e.

<sup>31</sup> Lucien Campeau, *Monumenta... Mission d'Acadie (1602-1616)* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1967), 93\* et 612.

<sup>32</sup> L. A. de Lom d'Arce Lahontan, *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale* (Montréal, L'Hexagone, 1983), 66. Première édition 1703.

vraisemblable que dans son choix du mot *côte*, Lahontan ait été influencé par le régionyme *Côte-de-Beaupré* où il résidait au cours de l'hiver 1683-1684. En Nouvelle-France, *côte* était employé mais sans être le seul désignant. Dans l'*Arrêt du Conseil d'État du Roi du 3 mars 1722*, il n'était question de *côtes* que dans 26% de toutes les paroisses décrites; ce niveau d'occurrences n'est pas loin de coïncider avec celui des relevés paroissiaux de 1621 à 1749 où «le terme *côte* au début du spécifique ou en composition représente environ 15% des toponymes»<sup>33</sup>. Dans *Les Aveux* (1721-1745), *côte* est deux fois moins présent que *rang*.

Gêne dans la fonction synonymique de *côte*, le fait que le mot peut comprendre à la fois plusieurs acceptions de *rang* et *concession*; il devient alors difficile d'identifier ce à quoi l'équivalence pourrait strictement s'appliquer. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la longue Côte-de-Beaupré rassemblait plusieurs *côtes* habitées, ces dernières étant à l'échelle des paroisses. L'immense Côte de Lauzon était subdivisée en «rangées de concessions». Dans la Laurentie initiale, une *côte* pouvait même comprendre un bourg, entité incompatible avec la notion de «peuplement aligné agricole»; le mot *côte* a été employé pour l'antithèse de *rang*: les «carrés» de Charlesbourg. Dans l'île de Montréal où l'on clame avec raison la fortune de *côte*, le relevé paroissial de 1721, les *Aveu et dénombremens* de 1731 et 1781 indiquent à plusieurs reprises le partage des *côtes* en «deux rangs». Boucault (1754) fera entrer plusieurs paroisses dans une *côte*. Récemment, un auteur constatera que «quatre rangs composent la Côte de Beauport», reflet d'une situation ancienne<sup>34</sup>. Dans toute cette polysémie, seule une valence, *côte* au sens *e*, se trouvait disponible pour entrer en synonymie avec *rang*.

D'après Cole Harris<sup>35</sup>, *côte*, écoumène linéaire court, correspond davantage à une communauté d'appartenance<sup>36</sup> que les *stragglng villages* («rang»). Ces distinctions d'un spécialiste, applicables à la fin du Régime français, tueraient dans l'oeuf toute la carrière synonymique de *côte* par rapport à *rang*. Nous n'allons pas si loin; devenir un «pays» sociologique pouvait être le succès de n'importe quel alignement, long comme court.

Déjà sous le Régime français, *côte* n'était pas uniformément réparti à l'intérieur de la Plaine du Saint-Laurent. D'après le vocabulaire des registres paroissiaux du Québec ancien (1721-1749), le Gouvernement de Montréal rassemblait 39% des paroisses mais 67% des entrées de

<sup>33</sup> Jean Poirier, *In litteris* (Québec, Commission de toponymie, 30 juin 1987).

<sup>34</sup> Benoît Robert, «Les cultures légumières de la Côte de Beauport...», *Cahiers de géographie de Québec*, 37 (1972): 34.

<sup>35</sup> R. C. Harris, *The Seigneurial System in Early Canada* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 1984), 176-184.

<sup>36</sup> Une telle acception sociale a peut-être existé en Louisiane où «côte», en plus du sens géographique de «situation terre/mer», renvoie à «voisinage», «les voisins». P. Griole, *Cadjins et Créoles en Louisiane* (Paris, Payot, 1986), 375.

*côte* (lieux-dits des paroisses). Cette proportion va même s'accroître; dans les *Cadastrés abrégés* (1863), 93% des *côtes* du Québec se retrouvent dans le seul District de Montréal<sup>37</sup>. En conséquence, si le terme a d'abord été connu dans la région de Québec<sup>38</sup>, c'est celle de Montréal qui s'en est surtout servi. Voilà un autre élément différentiel du langage québécois.

Au cours des soixante-dix premières années du Régime anglais, la fortune de *côte* ne fut glorieuse que localement<sup>39</sup>. Les cartes *Murray* (1760-1762), même si leurs relevés sont incomplets, n'indiquent qu'un nombre restreint de *coast*, *caute* et *côte*; mais le mot était employé pour des situations d'arrière-rivage (à l'Ancienne-Lorette, près de Québec). La carte *Lord Dorchester* (1795) ne présente dans les seigneuries qu'une seule *côte*, un régionyme d'ailleurs; *Côte-de-Beaupré*. En 1831, la carte de Bouchette n'appelle *côtes* que 7% des rangées ouvertes, et encore parmi elles se trouvent des désignants au sens de «pente». Depuis le début du XIXe siècle particulièrement, *rang* sens *a* et *concession* sens *e* gagnaient du terrain au détriment de *côte* sens *e*.

Par la suite, *côte* ne sera guère utilisé pour désigner de nouvelles rangées d'habitat et beaucoup d'appellations côtiques anciennes disparaîtront. Cependant, le mot persiste, par exemple dans *Côte-de-Liesse* et *Côte-Saint-Paul* à Montréal, où la différence notionnelle est devenue énorme entre le générique historique et l'urbanité actuelle. En d'autres régions comme la Côte-de-Beaupré, les anciennes côtes (de paroisse) ont été moins modifiées par l'évolution urbaine. Mais les côtes du comté de Deux-Montagnes se situent entre les deux niveaux évolutifs précédents. À considérer la littérature et divers documents terminologiques, on constate un effacement des désignations de la «côte-habitat»; cette acception est dix fois moins représentée que celle de la «côte naturelle», dans un relevé récent<sup>40</sup>. Bref, présentement, le mot *côte* pourrait n'entrer que dans 2 à 4% des toponymes consacrés au peuplement rural aligné; un tel sens est même absent sur la carte détaillée du réseau routier du Québec (1978). Le degré synonymique de *côte* a donc beaucoup diminué depuis le XVIIIe siècle.

<sup>37</sup> D'où tendance des chercheurs travaillant sur une matière exclusivement montréalaise d'accorder à *côte*, à l'échelle provinciale, une dominance exagérée. Même dans les *Cadastrés abrégés* (favorables surtout à *concession*), il y avait au Québec plus de désignants *rang* que *côte*.

<sup>38</sup> Dans la seigneurie de Montréal, jusqu'en 1663, «il n'y avait pas encore été question de côtes»: Ludger Beauregard, «Géographie historique des côtes de l'île de Montréal», *Cahiers de géographie du Québec*, 73-74 (1984): 52. En 1663, dans la région de Québec, la «côte-habitat» est attestée depuis plus de vingt ans.

<sup>39</sup> André Jobin (carte des côtes de l'île de Montréal, 1834) reproduite dans L. Beauregard, *idem*, 59.

<sup>40</sup> Gaston Dulong et Gaston Bergeron, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines* (Québec, Éditeur officiel, 1980), volumes 4 et 9.

### CONCESSION

Comme pour *côte*, le nombre total des occurrences de *concession* (entité lexicale du XIII<sup>e</sup> siècle) dépasse de loin celui où le mot correspond au peuplement aligné. Ici encore, l'identification des différents sens se situe à la base de la reconnaissance ou non d'une fonction synonymique. Plusieurs auteurs ont pensé parler «rang» quand *concession* ne signifiait que «lot».

Dans le seul domaine agraire, *concession* renvoie à cinq acceptions principales. A) Il s'est agi d'abord de l'acte juridique même de l'attribution à quelqu'un d'un objet, ce dernier pouvant être un territoire; ainsi, un titulaire éventuel allait obtenir par concession de l'autorité (le roi, l'intendant) une seigneurie ou plus tard, un township ou canton. Parfois, comme dans la région de Normandin, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des Sociétés de colonisation recevaient tout un canton. À son tour, le bénéficiaire pouvait *faire concession*. B) Puis, le terme va correspondre spécifiquement à des lots individuels<sup>41</sup>. «The township of Kildare has twelve ranges of concessions.»<sup>42</sup> Pour sa part, le *rang de concessions* des Grands Voyers en 1800 renvoie à des terres. Un tel sens<sup>43</sup> a été relevé par un grand dictionnaire de langue française qui ouvre ses «colonnes aux vocables québécois»<sup>44</sup>. Une même signification existe dans des papiers notariés (Sainte-Ursule de Maskinongé, juin 1856). Clapin<sup>45</sup> atteste aussi ce sens. C) Par un pas de plus, le terme en vient à acquérir l'idée de «rang d'arpentage» ou d'une bande de lots. «Il se trouve dans cette concession onze terres», à Blairfindie, vers 1850. Ce faciès du terroir correspond à la disposition des lots (*rang sens e*). D) Rangées situées en arrière de l'alignement de front (se dit en Beauce, notamment). E) Pour atteindre l'état de synonymie avec le sens *a* de *rang*, les espaces attribués doivent être peuplés suivant le mode de l'habitat rural aligné.

*Concession* serait-il un terme développé par l'anglophonie et associé uniquement au système townshipien et à son range? Afin de répondre à cette question, mieux vaut remonter en amont, encore une fois. L'arpenteur Beaupré aurait employé le terme en 1719<sup>46</sup>. Une quinzaine

<sup>41</sup> Les *Rapports des Archives du Québec* donnent de très nombreux exemples du sens de ce mot. Voir aussi Jean Bouffard, *Traité du Domaine* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1977), 147ss.

<sup>42</sup> J. Bouchette, *Topographical Description of the Province of Quebec* (Montreal, 1973), 245.

<sup>43</sup> Parfois, *concession* constitue la forme abrégée de «concession de terres» (idée semblable: *range* pour «range of lots» et *côte* pour «terres de la côte»).

<sup>44</sup> W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (Bonn, Leipzig-Bale, 1922), 16, 240 I, 1, a.

<sup>45</sup> S. Clapin, *Dictionnaire canadien-français* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1974), 89. Première édition, 1874.

<sup>46</sup> Réal Guay, «Le rang: Étude choronymique et son inscription dans le paysage laurentien», *Les Cahiers de Cap-Rouge*, 2 (1974); 4 (1976).

d'années avant la Conquête, nous avons trouvé (*Procès-verbaux des Grands Voyers*) *concession* comme synonyme de *rang* (sens *a*), dans la seigneurie de Kamouraska et dans la paroisse de l'Ancienne-Lorette (où l'on numérote même les bandes habitées). L'acception n'est donc plus celle d'un lot individuel, c'est celle d'une entité territoriale regroupant plusieurs terres. La carte *Murray* (1761-1762), donnant un tableau de l'Ancien régime, mentionne deux *concessions* dans la seigneurie de la Côte de Lauzon. *Concession*, même au sens *e*, date donc du Régime français. Cela n'empêchera pas certains auteurs de France traitant du Canada de ne pas tenir compte de cette évolution<sup>47</sup>.

Cependant, le mot, toujours dans le sens *d* et *e*, a progressé durant l'ère des townships et cantons. En 1783, en Ontario, les rangées de lots s'appelaient *concessions*. Comme le binôme *range* et *rang* dont l'un s'est appuyé sur l'autre, *concession* (anglais) a favorisé *concession* (français). Le prêtre-recruteur Desjardins a peut-être été le premier à faire cette équivalence au Québec, hors des traducteurs<sup>48</sup>. Pendant environ un siècle, *concession* va accentuer sa concurrence au détriment de *rang* au Québec, comme *côte* l'avait fait sous le Régime français dans la région de Montréal.

La carte officielle (ou gouvernementale) dont les toponymes ne venaient pas d'enquêtes linguistiques fouillées possédait beaucoup de pouvoir et entraînait les notaires, les fonctionnaires, les politiciens et même les locuteurs populaires; certes, le langage cartographique n'éliminait pas tous les désignants concurrents mais aucun d'eux ne pouvait s'opposer à son autorité légale. Le générique *concession* a bénéficié de cette conjoncture équivoque; le mot devrait à l'administration d'avoir été désigné en quelque sorte comme synonyme usuel, quasi officiel, de *rang*.

L'expression *venant des concessions* appliquée à tort ou à raison à des résidants qui en sortent, n'exprime pas nécessairement une notion claire de «rang». Elle semble plutôt indiquer l'idée de lots situés dans les profondeurs, à l'époque de leur défrichement initial et des «mauvais chemins»; en ce sens, *concession* (péjoratif) ne pourrait être synonyme que d'une phase du rang, celle de son ouverture, la synchronie synonymique se trouvant éliminée par le développement économique. En outre, comme il ne s'ouvre plus de nouvelles rangées depuis 1950 environ, l'acception négative de *concession* a dû disparaître, et partant toute fausse synonymie avec les rangs en bon état qui perdurent. En fait, dans son origine même, l'expression *venant des concessions* faisait moins

<sup>47</sup> E. Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France* (Trois-Rivières, Boréal Express, 1970), 505 p.; Louis Hémon, *Maria Chapdelaine* (Paris, Hachette, 1967); 190 p., premières éditions, 1914, 1916.

<sup>48</sup> Abbé P.-J.-L. Desjardins et al., «Quelques prêtres français en exil au Canada», *Rapport des Archives du Québec, 1966* (Québec, Imprimeur de la Reine, 1967), 163.

référence à une «concession-rang *a*» qu'à «roads to concessions» (voies de pénétration publiques permettant aux colons d'atteindre les lots neufs et d'en sortir). Ainsi, pour distinguer le sens psychologique donné à *concession* de la situation d'un rang réel, il faudrait considérer toute une gamme de facteurs. On voit bien par cet exemple que l'identification d'une situation synonymique exige un exercice complexe. *Concession*, comme *côte*, n'équivaut pas automatiquement à *rang* au sens *a*. Le simple énoncé de cette précaution constitue en soi une contribution aux recherches rurales. Quoi qu'il en soit, faire appel à la perception qu'un tiers peut avoir des habitants installés dans des peuplements alignés afin de préciser la phase «concession» d'une rangée à vocation permanente démontre que la dimension rangique totale n'incorpore pas seulement des faits visibles et arpentés.

Le générique *concession* n'a jamais été dominant pour dénommer l'ensemble des alignements du Québec. D'après la carte de Bouchette (1831), il n'entre que dans 6% des rangées habitées. Dans le tableau 3 qui ne couvre pas non plus toute la Laurentie, le tiers des alignements sont désignés par *concession*. Le document le plus favorable au mot *a* pour titre *Cadastrés abrégés des seigneuries* (1863) où 69% des peuplements ruraux sont ainsi désignés; ne serait-on pas en présence d'un langage forcé, fruit d'une certaine normalisation? *Concession* *y* est à la fois employé comme entité, constituant toponymique et métalangage; la dernière fonction est claire quand il est dit «concession nommée [*côte*, *rang*]». Ici, aussi, une répartition égale n'existe pas à l'échelle régionale. Des relevés monographiques sont alors nécessaires. Dans la région de Montréal, vers 1840-1850, les alignements dénommés *concession* font 16%<sup>49</sup>. Plus tard, dans la région de Québec, 38% des deux cents rangées vont avoir le terme<sup>50</sup>. Le tableau 3 donne des *concessions* à Verchères dans plus de 60% des situations; par contre, les cartes *Thurso* (Outaouais) et *Saint-Honoré* (Estuaire sud) n'ont aucune rangée désignée ainsi<sup>51</sup>. Souvent, la répartition des génériques *rang* et *concession* se fait à l'intérieur d'une même paroisse<sup>52</sup>. Ce ne sont pas les résidants qui, principalement, décident de ces variations.

D'après une école de pensée, «concession» devrait être rigoureusement associé à la tenure seigneuriale des lots. Le mot permettrait alors de mieux opposer l'ancien système français des terres en censive au

<sup>49</sup> Calcul à partir d'un fonds de cartes, projet de recherches historiques, Université Laval, 1987. Mis à la disposition de l'auteur par Serge Courville. Total des rangées considérées: 397. Mot *côte*, 9%.

<sup>50</sup> Calcul par Lucien Grenier. Service de la géographie (Québec, Ministère des Transports, 1973), 21 L, 11-14. Aucune rangée désignée *côte*.

<sup>51</sup> Division de la cartographie, *Saint-Honoré* (Québec, Ministère des Transports, 1982), 21 N, 11-14. Aucune rangée désignée *côte* sur 186. Service de la géographie, *Thurso* (Québec, Ministère des Transports, 1980), 31 G, 11-14. Quatorze rangées désignées *côte* à Petite-Nation.

<sup>52</sup> Louis-Edmond Hamelin, «Le rang à Saint-Didace de Maskinongé», *Notes de géographie* (Québec, 1953), 7 p. Aucune rangée désignée *côte* mais un *Chemin des côtes* (sens: «pente»).

système anglais postérieur amenant le franc et commun soccage; lors du changement colonial, *concession* aurait cédé sa place à *rang*. Cette interprétation de genèse «tenurielle» ne correspond cependant pas aux termes d'époque; répétons que *rang* (sens *a*) et *concession* (sens *e*) ont existé sous les Régimes français et anglais et que les deux sont employés de nos jours. De plus, au plan de la fréquence, c'est *concession* (et non *rang*) qui a été privilégié dans les système à franc et commun soccage, et cela au Nouveau-Brunswick, en Ontario et même au Québec. *Concession* ne signifierait «bandes de terres en tenure française» pour l'ensemble du Québec qu'en devenant un néologisme de sens, ce qui accroîtrait sa polysémie. Peut-être, cette acception pourrait entrer dans une langue de spécialité ou n'avoir qu'un emploi régional.

En fait, l'évolution des mots voisins, parallèles et synonymes subit des conjonctures souvent contradictoires et chevauchantes: forte multiplication des alignements d'habitat au XIXe siècle, passage de «côte-d'arrivée» à «côte-rang», évolution de «concession-un lot» à «concession-rangée de lots», intériorisation spatiale du peuplement (jouant contre *côte*), influence de l'arpentage et du vocabulaire des régions périphériques au Québec (Nouveau-Brunswick, Ontario, États-Unis), francisation progressive des services québécois de colonisation à partir du deuxième quart du XIXe siècle. Ces facteurs et les autres mentionnés à l'occasion ont favorisé ou non la carrière respective des trois mots à l'étude.

### CONCLUSION

Au moment des colonisations nord-américaines, l'Europe, notamment les Pays-Bas et les régions forestières, connaissaient les trois principaux types d'habitat (groupé, dispersé, aligné). En France, des variantes du mot *rang* en rapport au peuplement rural étaient attestées depuis quelques siècles.

Rendus au Canada, la chose et les termes *rang*, *côte* et *concession* vont se développer de manière originale à la fois dans les formes physiques du paysage occupé, le langage (familles d'entités) et la charge mentale des résidants.

Si, par l'intermédiaire d'un rang-schéma, l'évolution de la chose a pu garder son unité, il n'en a pas été de même du terme *rang*. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, des génériques parallèles se sont multipliés. La synonymie, vraie ou fausse, s'est installée tôt, et elle dure partiellement depuis. La concurrence était telle qu'aucun des termes dominants, *côte*, *rang*, ou *concession*, n'arriva à être majoritaire. Cependant, depuis environ un siècle et demi, *rang* est devenu plus employé que tous les autres «équivalents», même réunis.

L'évaluation du degré synonymique comprend l'examen des notions. La sous-différenciation conceptuelle de *côte* et *concession* a



fait multiplier les cas de fausses synonymies; des «côtes naturelles» (terrasses ou pente) de même que des «concessions-lots» ont été pris pour des équivalents de «peuplement aligné du Québec», maintenant lexicalisé sous *rang*. L'appréciation des niveaux synonymiques met aussi en cause les niveaux de langue, les périodes, les régions et les champs langagiers. Dans les oeuvres littéraires (1840-1987), la synonymie brute (emploi d'autres mots que *rang* pour parler du phénomène) pourrait s'établir à 25% des occurrences totales. En toponymie cartographique, d'après le tableau 3, *concession* et *côte* réunis font 43% des génériques (valeur qui devrait descendre à 35% si les données concernaient l'ensemble du Québec méridional). Dans le langage parlé récent, la synonymie, faite surtout par *concession*, serait réduite à environ 25% des entrées<sup>53</sup>.

Au cours des trois siècles, il s'est produit une réduction comme naturelle du nombre de mots utilisés pour désigner le peuplement aligné du Québec. Le résultat rappelle celui auquel une intervention «orthonymique» aurait pu arriver suivant les règles de la terminologie moderne<sup>54</sup>.

La fonction synonymique de *côte*, *rang* et *concession* n'a pas été uniforme dans le temps. Au milieu du XIXe siècle, la capacité de *côte* s'est trouvée modifiée par son recul absolu par rapport à *rang* et à *concession*. Les glossaires témoignent de ce cheminement. *Côte* (au sens *e*) qui est dans Viger (1810) n'est pas dans Clapin (1894) ni dans Dionne (1909)<sup>55</sup>; dans Dunn (1880), il renvoyait à *rang*. Maintenant qu'il ne s'ouvre plus de rangée de colonisation, une synonymie créatrice ne peut plus se produire; celle qu'on constate est résiduelle des appellations du passé. L'évolution polysémique différentielle de chacun des mots en cause n'a pas facilité non plus la durée des moments synonymiques.

Régionalement, la synonymie varie. La Plaine du Saint-Laurent, les Cantons-de-l'Est, les Laurentides et l'Outaouais possèdent un degré d'équivalence plus élevé que celui des franges du Pré-Nord (Lac-Saint-Jean/Saguenay et Abitibi). L'âge des rangs régionaux et une certaine normalisation se présentent comme des facteurs primordiaux de ces différences spatiales.

Enfin, la vivacité du mot *rang* (sens *a*) doit être signalée, malgré la tiédeur parisienne et les difficultés du parcours laurentien. Il a triom-

<sup>53</sup> Gaston Dulong, *op. cit.*, 4: 1083-1097.

<sup>54</sup> Alain Rey, *La terminologie. Noms et notions* (Paris, Presses universitaires de France, 1979), 127 p.

<sup>55</sup> J. Viger, *Néologie canadienne...* (Québec, Trésor de la langue française au Québec, 1982), 124 p., manuscrit par S. Blais; S. Clapin, *Dictionnaire canadien-français...* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1974), 389 p.; N.-E. Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1974), 671 p.; Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada* (Québec, Action sociale, 1930), 709 p.

phé presque totalement de *côte*, de *range*, de concurrents mineurs, de même que partiellement de *concession*. Sa propre promotion a donc atténué les occasions synonymiques des autres termes. Cette carrière ne semblait pas imméritée; pour exprimer une forme d'habitat aligné, *rang* offrait plus de convenance notionnelle et de références historiques eurocanadiennes que *côte* et *concession*.